

Convention relative à la mise à disposition d'agent du Ministère XXXXXX auprès de la préfecture YYYYYY

Préambule : les termes de la présente convention sont régis par :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions.

Entre : Le ministère XXXX

représenté par M. XXXX, qualité
situé (adresse)

et : La préfecture YYYYY,

représentée par M. XXXX, qualité
située (adresse)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par le ministère XXX, de M. ZZZ, corps, grade, ..., auprès de la préfecture YYYYY, pour exercer les fonctions de (ou pour y effectuer les missions de ...) à compter du .././.. pour une durée de 3 ans soit jusqu'au .././..),

Si la convention porte sur la mise à disposition de plusieurs agents :

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par le ministère XXX de n agents auprès de l'organisme YYY, selon la répartition suivante :

- n (corps, grade, pour exercer les fonctions de ... à compter du .././.. pour une durée de soit jusqu'au .././..),
- n (corps, grade, pour exercer les fonctions de ... à compter du .././.. pour une durée de soit jusqu'au .././..),
- n (corps, grade, pour exercer les fonctions de ... à compter du .././.. pour une durée de soit jusqu'au .././..),

Article 2 Nature précise des activités

M. ZZZ exercera les activités suivantes : ..., en qualité de...

Une fiche de poste précisant la nature des activités est jointe à la présente convention.

Article 3 Conditions d'emploi

M. ZZZ est affecté au service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) du département XXX.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du SIDSIC.(fonctions, nom...)

Il est soumis aux règles d'organisation inter et aux conditions de travail applicables dans la préfecture YYY telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur (les plus générales peuvent être rappelées telle que la durée hebdomadaire de travail, horaires,...)

Si la convention porte sur la mise à disposition de plusieurs agents, les conditions d'emploi peuvent être précisées dans les fiches de poste jointes à la convention.

Article 4 Contrôle et évaluation des activités

M. ZZZ bénéficie des conditions de notation et d'avancements applicables à l'ensemble des personnels de son corps d'appartenance.

Il bénéficie d'un entretien individuel avec le responsable du SIDSIC, à l'issue duquel un rapport sur sa manière de servir est établi et sur lequel M. ZZZ peut y porter ses observations. Ce rapport est ensuite adressé au gestionnaire de proximité des ressources humaines de son administration d'origine.

La fréquence de l'entretien individuel doit être la même que celle des entretiens d'évaluation ou des entretiens professionnels prévus à l'égard des fonctionnaires en activité appartenant au même corps que celui de M ZZZ.

Article 5 Rémunération et remboursement

La préfecture YYY est totalement exonérée de l'obligation de remboursement de la rémunération du fonctionnaire, ainsi que des cotisations et contributions y afférentes pour la totalité de la période de mise à disposition.

Un éventuel complément de rémunération dûment justifié, versé selon les règles applicables aux personnels exerçant leurs fonctions dans l'organisme d'accueil, pourra être versé à M ZZZ.

M. ZZZ est, le cas échéant, indemnisé, par son administration d'origine, des frais induits par ses obligations de service (frais de déplacement...).

Article 6 conditions de réintégration, règles de préavis

La mise à disposition peut prendre fin sur demande de M.ZZZ, de la direction départementale interministérielle ou de la préfecture YYY, en respectant un préavis de X mois.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le ministère XXX et la préfecture YYY.

Fait à , le ../../.. en exemplaires

Le ministère XXX

La préfecture YYY

Fiche de poste de l'agent

Descriptif des missions principales :

Nature des activités :